



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi


Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	42
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200720-2020_164-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/07/2020
Affichage : 29/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 juillet 2020
Délibération N° 2020/164
Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2019

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'autorité territoriale à l'assemblée délibérante préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le présent rapport présente cet état des lieux au titre de l'année 2019 et à l'échelle du territoire communal.

I. PLAN DE RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La Ville d'Ajaccio poursuit sa politique de renouvellement de l'éclairage public dont les objectifs sont de réduire les consommations en énergie, de réduire les coûts de maintenance et de clarifier la situation des réseaux publics en domaine privé.

Différentes actions se poursuivent :

- Inventorier, analyser et au besoin renégocier les différents contrats de fourniture en électricité,
- assurer un suivi régulier des consommations afin de pouvoir intervenir rapidement,
- intégrer le diagnostic de l'éclairage public dans un SIG afin de mieux connaître les différents outils et d'optimiser leur fonctionnement,
- mener la rénovation du réseau d'éclairage public.

En 2017, la ville d'Ajaccio a obtenu une subvention de 63 000 € au titre du CPER, CTC et ADEME pour établir un schéma directeur visant à définir et mettre en œuvre les projets prioritaires en 2018, 2019 et 2020. Les chantiers suivants ont été identifiés :

- o Miot Trottet, 210 points
- o Quartier des Etrangers, 156 points
- o Cours Général LECLERC, 70 points
- o Quartier ROSSI, CHOURY, POMPEANI, 51 points
- o Rue Maréchal ORNANO, 60 points
- o Place du Diamant, 100 points lumineux
- o Parc BERTHAUD, 101 points
- o Rue de l'Archipel, 51 points
- o Cours Napoléon, 140 points
- o Rue Fesch et perpendiculaires, 131 points
- o PIETRALBA, rue Nonce Benielli, chemin de Pietralba, rue du Soleil Levant, 86 points
- o Jardins de l'Empereur et LORETTO, 117 points

De plus dans le cadre de projet d'aménagement urbain, trois opérations de travaux ont permis en 2019 de rénover l'éclairage public par la mise en place de lanternes led plus économes :

- Requalification de l'avenue Beverini,
- Aménagement du cours Napoléon (parvis de St Roch)
- Aménagement du boulevard Mme Mère.

En 2020, l'opération se poursuivra sur le cours Napoléon par l'aménagement du secteur de la préfecture avec une rénovation de l'éclairage.

Les travaux d'aménagement de la traverse de Mezzavia débuteront également vers l'automne 2020.

Au total, 1273 points lumineux étaient concernés avec un gain d'énergie de 70 à 80 %.

En 2018 en accord avec l'Ademe et l'Agence de l'Urbanisme le périmètre de cette étude a été élargi à l'ensemble des 7000 points lumineux de la ville. Ceci doit permettre de bénéficier d'un diagnostic global de la situation, d'un plan d'action général tout en conservant la logique d'identification de définition de chantiers prioritaires.

Ce schéma directeur est quasiment achevé et devrait être disponible dès la fin du mois de juillet 2020. Il permettra de réaliser des économies d'énergie substantielles (70% au moins) et par la même des économies de frais de fonctionnement, ainsi que l'obtention d'aides à l'investissement. En outre la rénovation qui en découle permettra de diminuer, par l'utilisation de la technologie led, le halo lumineux urbain.

En 2019 et 2020 plusieurs chantiers de rénovation ont été menés en parallèle de cette démarche globale dont notamment :

- Rénovation complète des points de l'avenue Mal Moncey,
- Rénovation complète des points du Parc du Casone,
- Travaux de l'Anru (DGST),
- etc...

II. PROGRAMME RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS ET ETABLISSEMENTS COMMUNAUX

La ville d'Ajaccio a initié en 2016 un partenariat avec l'ADEME et la CDC pour la réalisation d'un audit énergétique complet d'un panel de bâtiments communaux. A ce titre, un marché d'études a été attribué en 2017 à un groupement d'entreprise pour un montant de 77 595 €HT.

La mission a consisté donc à réaliser un ensemble d'audits énergétiques approfondis des bâtiments de la ville d'Ajaccio pour permettre de déterminer précisément la nature des travaux d'économies d'énergie à réaliser, les conditions de mise en œuvre et les montants d'investissements à envisager avec un objectif de baisse des consommations d'énergie de 75% dans ces bâtiments.

L'audit énergétique sur chaque bâtiment a comporté trois phases majeures :

- un état des lieux précis de l'existant et son analyse qualitative, quantitative et illustrées;
- l'élaboration de préconisations techniques et la construction de plans d'actions d'optimisation et d'amélioration, portant à la fois sur le fonctionnement et les investissements à venir répondant aux objectifs détaillés ci-après;
- l'élaboration d'un bilan financier, répondant aux objectifs détaillés ci-après.

Objectifs

L'audit devait permettre de décider, en connaissance de cause, chiffres en main, le programme des interventions que nécessitent ses bâtiments pour améliorer leur performance énergétique et conduire à la proposition de plans d'actions d'optimisation et d'amélioration des bâtiment en matière d'efficacité et de sobriété énergétiques, inscrits dans une démarche globale de Développement Durable répondant aux exigences suivantes :

- la réduction des impacts, tant en termes de consommation d'énergie que d'émissions de gaz à effet de serre avec un objectif de baisse des consommations d'énergie de 75% par rapport à la consommation constatée du bâtiment. Si les contraintes techniques du bâtiment ne permettent pas d'atteindre ce niveau de performance, le niveau maximal de consommations d'énergie requis sera celui du label Bâtiment Basse consommation rénovation 2009),
- l'amélioration du confort thermique hiver comme été des occupants mais également acoustique si la structure du bâtiment et/ou les usages rendent cette amélioration acoustique nécessaire,
- la maîtrise des coûts d'exploitation liés aux consommations d'énergie,
- la préservation de la spécificité architecturale du bâti,
- l'utilisation et la mise en œuvre de matériaux et techniques de rénovation adaptés au bâti ancien, préservant les échanges hygrothermiques du bâti
- l'utilisation et la mise en œuvre de matériaux et techniques de rénovation ayant un faible contenu en énergie grise,
- l'amélioration de la qualité de l'air dans le bâtiment (matériaux de construction et ventilation),
- la compatibilité avec les travaux envisagés ou à envisager pour la mise en accessibilité des bâtiments,
- la faisabilité financière de l'opération

A ce stade de l'étude, les premiers résultats mis en exergue prévoient, sur la base d'un scénario de base, c'est-à-dire une amélioration des équipements techniques, une économie annuelle de 102 569 € HT et 256 tonnes CO2 avec un temps de retour prévu entre 12 et 13 ans.

Suite à l'audit énergétique mené sur 33 bâtiments, la Ville d'Ajaccio a confié à un prestataire qualifié, la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

Les bâtiments concernés sont les suivants :

- Le Centre technique Municipal
- Le Garage municipal
- Le groupe scolaire Saline 6
- Le groupe scolaire Andria Fazzi
- Le groupe scolaire St Jean
- Le groupe scolaire des Cannes
- Le groupe scolaire Pietralba
- Le gymnase Bozzi

Les premiers résultats ont permis de confirmer que la Ville pourra alors auto consommer et autoproduire de l'électricité sur ces bâtiments.

Ce choix permettra l'utilisation d'une source d'énergie inépuisable dont la Corse bénéficie plus que toutes les autres régions de France, le soleil. Le montant estimé de cette opération s'élèverait à près de 800 000 €.

Enfin des opérations de relamping ont été menées pour les gymnases St Jean et Laetitia, en tout, près d'une trentaine de points lumineux ont été remplacés par des luminaires types LED.

Ces actions de relamping ou d'extension ont été prises en compte dans le cadre de la convention de partenariat en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville et EDF. Ainsi, des primes pour aider le financement de ces actions ont été attribuées à la ville et s'élèvent à 108 850 €.

II.1 - Améliorer la performance énergétique des établissements scolaires, une priorité

La collectivité a mis en place un important programme pluriannuel d'amélioration du confort thermique des établissements scolaires. Les travaux de climatisation (à Pietralba et à Jérôme Santarelli) et de pose de stores ont été réalisés cet été ou sont prévus début septembre 2020 (Cannes, Salines 6, Pietralba, Simone Veil).

Des travaux de rénovation des préaux ont également été entrepris.

De plus, un programme conséquent de renouvellement des chaudières a été engagé en 2019 dans le cadre du marché d'exploitation thermique (P3 pour près de 350 000 €). Après le remplacement de la chaudière de l'école des Cannes aux vacances de pâques, deux nouvelles écoles ont fait l'objet d'une modernisation de leur équipement thermique :

- Ecole Salines VI : nouvelle chaufferie haute performance à condensation,
- Ecole St Jean : une chaufferie bois alimentera également le groupe scolaire Le choix d'une chaufferie bois (340 (kw), équipée de 2 chaudières, bois-énergie et secours gaz) permettra de fournir une énergie locale et renouvelable qui garantira une chaleur à un prix compétitif et stable puisque déconnectée des fluctuations des prix des énergies fossiles. Sur les 300 MWh que la chaudière produira annuellement, près de 75% le seront à partir du bois. Ce choix énergétique permettra une **diminution des rejets de 110 tonnes de CO2 par an**, représentant l'équivalent des émissions de près de 250 véhicules circulant dans la ville d'Ajaccio sur une période d'un an.

Enfin des travaux ont également été entrepris dans les chaufferies des écoles de Pietralba, de la Résidence des îles et du Loretto pour un remplacement des chaudières.

Le coût de ces travaux s'est élevé à environ **562 000 €**.

Libellé	Localisation	Coût des travaux TTC
Travaux de stores	Ecole de Mezzavia	1947,00
Travaux de stores	Ecole des Cannes	48048,00
Travaux de stores	Ecole des JDE	3850,00
Travaux de stores	Ecole Salines 6	19712,00
Travaux de stores	GS Pietralba	23522,40
Travaux de stores	Ecole Simone Veil	31455,42
Création d'un préau	Ecole primaire de la résidence des îles	28803,50
modernisation des préaux	Ecole des Cannes	24145,00
modernisation des préaux	Ecole Pietralba	7215,45
réparation préaux	Ecole Sœur alphonse	2277,00
Travaux de climatisation salle polyvalente	Ecole J. Santarelli	19536,00
travaux de plomberie et climatisation	Ecole Pietralba Maternelle	14401,20
Remplacement de la chaudière	Ecole des Cannes	22 042,75
Remplacement de la chaudière	Ecole Salines 6	39 546,04
Installation d'une chaudière biomasse	Ecole St Jean	180 000
Remplacement de la chaudière	Ecole de la Résidence des îles	33 778,28
Remplacement de la chaudière	Ecole de Pietralba	31 094,06
Remplacement de la chaudière	Ecole du Loretto	29661,21
	TOTAL	561 035,31

Pose de climatiseurs à l'école Jérôme Santarelli



Modernisation du préau de l'école des Cannes



Installation de stores extérieurs à l'école de Pietralba

- installation de 16 stores extérieurs sur les faces exposées sud de l'établissement.



Installation de stores à l'école des Cannes

- installation de 84 stores intérieurs sur les façades exposées sud de l'établissement.



De plus, une démarche environnementale est actuellement en cours dans nos écoles avec pour objectif de transformer les cours d'école pour s'adapter au réchauffement climatique. Il est envisagé de développer les plantations d'arbres d'ombrage et de modifier les revêtements de sols (matériaux, couleurs) afin d'éviter d'emmagasiner la chaleur.

III. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT « copropriétés dégradées » du Quartier des Cannes

Dans le cadre du **Programme National de Rénovation Urbaine (PRU)**, la Ville d'Ajaccio s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de **réhabilitation et de rénovation urbaines des quartiers sensibles des Cannes et des Salines**. En partenariat avec l'ANRU et d'autres partenaires financiers, le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) est en cours de réalisation dans un objectif d'améliorer durablement la qualité de vie des habitants.

En continuité des opérations de résidentialisation déjà réalisées dans ces quartiers notamment au niveau des parties extérieures, une **opération de réhabilitation et de rénovation du bâti des**

copropriétés du quartier des Cannes, d'un montant de 3,227 M€HT s'inscrit de manière cohérente et productive dans le cadre de cette transformation urbaine : la réhabilitation de ces copropriétés est un des objectifs du Programme de Renouvellement Urbain.

La Ville d'Ajaccio a donc missionné plusieurs études permettant de disposer des éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPHA)**, opération visant à réhabiliter les parties privatives et communes des bâtiments nécessitant des travaux.

Cette étude a mis en évidence selon des critères sociaux, fonciers, et techniques, **8 copropriétés : Binda, Place des Cannes, Troène, Saules&Peupliers, Primevères, Cala di Sole Candia et Orangerie**



L'objectif de cette opération est d'apporter **des aides financières, techniques et administratives** aux propriétaires et aux copropriétés pour les encourager à réaliser des travaux leur permettant :

- une **amélioration énergétique**,
- une **meilleure adaptation à la perte d'autonomie**,
- la **résorption de la dégradation**,
- et la **sortie de l'insalubrité**.

Cette opération, menée par la Ville en partenariat avec l'ANAH, la Collectivité de Corse (CDC) et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), conformément à la convention signée le 28 décembre 2017, a débuté en juillet 2019 pour une durée de 5 ans. Le suivi-animation a été confié au cabinet Urbanis.

IV. PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS DES CANNES ET DES SALINES

Les quartiers des Salines et des Cannes ont été retenus au titre du Programme de Rénovation Urbaine Cannes-Salines, bénéficiant d'un investissement de plus de 130 M€ TTC tous partenaires du programme confondus jusqu'en 2020 (dont 47 M€ d'investissement de la ville) et de 35 Me environ au titre du PAPI.

Les objectifs du programme doivent permettre :

- **l'organisation des déplacements**, (structuration des liaisons douces, maillage routier transversal inter quartier, ouverture des quartiers sur la mer, prise en compte du risque hydraulique par une intervention sur les réseaux et la création de bassin de rétention),

- **l'aménagement des espaces extérieurs publics et privés** (bailleurs sociaux et copropriétés privées, aménagement des espaces publics, amélioration de la qualité urbaine , paysagère des quartiers),
- **la rénovation des ensembles immobiliers publics et privés**, (amélioration de la qualité architecturale, rénovation énergétique, mise aux normes),
- **le confortement des équipements publics**,(Création d'équipements publics de proximité, amélioration de la cohésion et du lien social)
- **l'accompagnement du développement économique**, (redynamisation du tissu commercial et du développement économique par l'insertion professionnelle).
- **La résorption du risque inondation**

La logique de requalification urbaine du quartier s'est donc appuyée sur un triptyque associant réhabilitations privées, requalification des espaces et voiries publiques, et développement qualitatif de l'offre de service public.

Concernant l'aménagement public, le projet urbain se traduit par la rénovation ou la création de nombreux espaces :

- 4.15 km de voies rénovées,
- 4.5 km de pistes créées,
- 500 places de stationnement,
- 11 800 m2 de places publiques,
- 555 arbres tiges.

La phase n°1 des travaux urbains s'est achevée en 2018. La phase 2 s'est poursuivie en 2019 pour s'achever en début d'année 2020.

V. CREATION DE JARDINS FAMILIAUX AUX JARDINS DE L'EMPEREUR

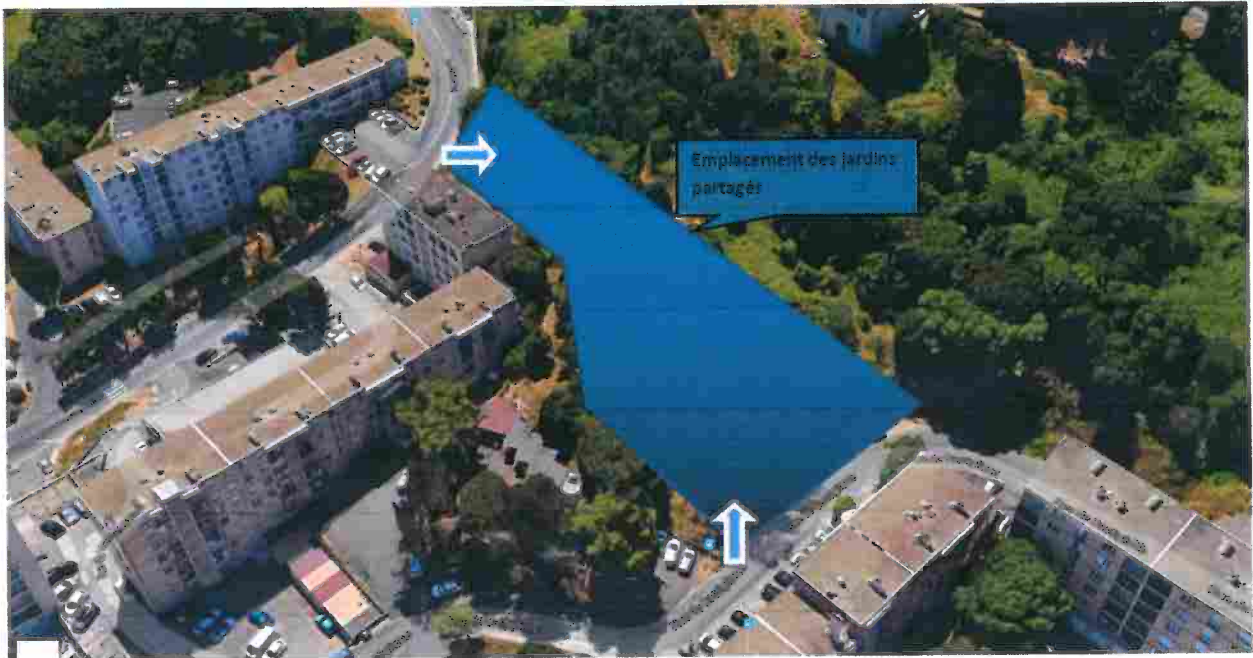
Dans le cadre de la politique de la ville et dans une dynamique de développement durable du territoire, des jardins familiaux sont en cours de réalisation dans le quartier des Jardins de l'Empereur pour un montant de travaux de 450 000 € HT.

Cet aménagement paysager a notamment pour objectif la création d'un nouveau lieu de vie sociale. Outre la fonction de jardinage, cet espace a une vocation d'espace public de promenade, ouvert à tous.

A la faveur d'un remodelage du relief, les travaux consistent en la réalisation de parcelles de jardinages (y compris parcelles accessibles aux personnes à mobilité réduite), de deux locaux techniques (sanitaires et stockage) et de cheminements et espaces publics.

Cet aménagement intègre la mise en place de panneaux photovoltaïques pour l'alimentation des locaux techniques et des dispositifs de recueil et d'exploitation des eaux de pluie pour l'arrosage des jardins. Les déchets issus du jardinage seront traités et valorisés sur le site par du compostage.

Les habitants, à travers le conseil citoyen, sont associés au projet depuis sa conception. Ces derniers ont constitué une association en vue de l'animation de ce nouvel équipement.



VI. LUTTE CONTRE LES RISQUES NATURELS

La canicule de 2003, les inondations de mai 2008, les dégâts occasionnés place Miot par la tempête de 2009 et ceux de février 2014 à la Confina, la tempête Adrian en 2018, tous ces événements viennent nous rappeler l'imprévisibilité des éléments et la nécessité de se préparer à l'éventualité d'un risque majeur.

Plus largement, le territoire d'Ajaccio est confronté à différents risques naturels :

- le risque feu de forêt dont les mesures de prévention notamment en terme de débroussaillage obligatoire sont précisées par arrêté préfectoral,
- le risque mouvement de terrain et ravinement étudié dans le cadre du « plan de prévention des risques mouvement de terrain et ravinement » prescrit en 2011, qui devrait être approuvé en fin d'année 2018
- les études relatives au risque inondation par submersion marine sont, quant à elles, en cours de programmation par l'Etat,

- le risque inondation étudié dans le cadre des « Plans de Prévention du Risque Inondation » approuvés à l'échelle des bassins versants du Prunelli, de la Gravona et San Remedio, Arbitrone, Cannes et Salines.

Le programme est d'ores et déjà largement avancé puisque les bassins de rétention paysagers d'Alzo di leva Est puis du Finosello ainsi que les exutoires des Cannes-Salines ont été réalisés, pour un montant de 12 M€. Ce programme d'envergure a connu un avancement notable en 2017 avec :

- o la réalisation de travaux de requalification, dont le réseau hydraulique, d'une dizaine de voiries aux Cannes et Salines pour un montant total dépassant 15 M€.

- le lancement d'une seconde tranche de travaux en septembre 2017 pour finaliser cette mise à niveau pour un montant de 23 M€ environ. Ces travaux comprennent, entre autre, le doublement du canal des Cannes permettant de supprimer le risque inondation sur le quartier.

Ont été également finalisées les études d'avant projet concernant la réalisation du bassin Peraldi dans le quartier des Cannes et les aménagements hydrauliques nécessaires dans la zone du Vazzio (requalibrage des canaux et création de bassins de rétention de 58 000 m3)

- le risque érosion du littoral, notamment sur la plage de St François

Concernant les inondations, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'Ajaccio prévoit une intervention multidisciplinaire : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ; surveillance, prévision des crues et inondations ; alerte et gestion de crise ; prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ; actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ; gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Concernant la lutte contre les incendies, la ville d'Ajaccio a signé en 2016 une convention avec l'office de l'environnement afin de définir sur les périmètres sensibles les parcelles privées à contrôler. Cette convention est mise en œuvre depuis 2017. Des courriers de constat et de mises en demeure ont été envoyés aux propriétaires n'ayant pas débroussaillé dans les secteurs urbains sensibles de la commune : VAZZIO, SALARIO, ERBAJOLO, ROCADE... Cette convention s'accompagne d'un volet communication et sensibilisation.

Par ailleurs Le projet d'application du régime forestier sur les terrains boisés appartenant à la commune d'une superficie 890 hectares environ (situés au niveau du secteur bordé au nord par le vallon de saint Antoine et au sud par la route des Sanguinaires/ Saint Antoine/ Mont Salario) a été approuvé en 2019. Cela permettra d'assurer la préservation contre le risque incendie et la gestion durable de la forêt par l'Office National des Forêts et ainsi de prendre en compte l'intérêt économique, environnemental et social de la forêt communale.

Concernant l'érosion du littoral : la ville a entrepris dès le début de l'année 2019 une analyse de la situation particulière de la plage de Saint François. En effet cette plage a montré ces dernières années des signes inquiétants de dégradation, au point que lors de la tempête Adrian les fondations du mur de soutènement du boulevard Lantivy ont été affouillées, impliquant une fermeture totale de la circulation pendant plusieurs semaines.

L'analyse menée a conduit à élaborer un cahier des charges d'un Dossier de Consultation des Entreprises pour l'exercice d'une Maitrise d'œuvre incluant l'ensemble des études ainsi que le suivi des travaux de protection de cette portion du littoral. Les études sont évaluées à 500k€HT et les travaux entre 3M€HT et 6M€HT en fonction de l'ampleur du rechargement en sable auquel l'étude devra conclure. Ce dossier fait l'objet de deux demandes de subvention, l'une sur le programme Feder 2021, l'autre au PTIC. La démarche conduite en totale collaboration avec les services de l'état a donné lieu également à une réunion avec les services de l'OEC, et s'inscrit parfaitement dans la stratégie régionale décidée par ce dernier. Elle pouvoir donc avoir valeur de modèle de protocole pour la conduite d'opérations similaires sur le bassin ajaccien ou au niveau insulaire.

VII. GESTION DES RISQUES INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE

Ce risque correspond à un événement accidentel dans une installation localisée et fixe, qui met en jeu des produits ou des procédés industriels dangereux et qui entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens, et l'environnement.

Trois sites sont répertoriés à enjeux à l'échelle du territoire :

- Le dépôt pétrolier de Corse (DPLC), (AS- «Seuil Bas») situé à Ajaccio dans la zone industrielle du Vazzino stocke du SP95, du GO, du fioul domestique, du Jet, pour une capacité totale de 18 000 m³,
- Le centre emplisseur ELF /Antargaz du Ricanto (AS « Seuil Haut ») situé à Ajaccio stocke 1 000 tonnes de butane et propane,
- La station GDF de Loretto (AS-«Seuil Haut») située à Ajaccio stocke 3 130 tonnes de butane.

Site ENGIE du Loretto

Ce site apparaît comme très handicapant pour le développement de la capitale régionale. Sur la base de cette analyse, la municipalité a initié et conduit les négociations visant à diminuer le risque correspondant. Elle a facilité le projet notamment par la mise à disposition de terrains nécessaires à l'opération (compensation pour les espèces protégées, zones de transformation de matériaux, zones de stockage des terres excédentaires...)

Le processus a été finalisé avec la signature en cours de la convention multi-partite GDF Suez, Conseil Départemental de Corse du Sud, Collectivité Territoriale de Corse et Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien prévoyant le déplacement et la limitation du risque à la source du stockage de butane, ainsi qu'avec la signature en Aout 2016 du plan de prévention des risques correspondant (enquête publique réalisée du 29/03/16 au 2/05/16).

Les mesures supplémentaires correspondantes représentent un investissement exceptionnel de près de **100 M€**.

La signature du marché de maîtrise d'œuvre a été effective en décembre 2017. Le calendrier de déplacement avec encoffrement des cuves a donc été affiné permettant un début d'exécution des travaux préparatoires en mars 2017, et une mise en service du nouveau site fin 2021. Le cercle de danger sera alors réduit de 1km à environ 100 m de rayon.

En 2019 les travaux se sont poursuivis et le planning est respecté.

VIII. UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE AU SERVICE DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Depuis 2015, la ville d'Ajaccio a inscrit dans son projet d'organisation une Direction de l'Environnement et des Aménagements Paysagers au cœur d'une Direction Générale Adjointe de la proximité.

Cette organisation traduit la volonté de mettre le développement durable au centre des préoccupations et des interventions sur le cadre de vie :

- Les démarches de labellisation se mettent en place :

le « Zéro phyto » s'impose à la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2017 et, dans le cadre de l'aménagement paysager du territoire et de sa politique environnementale, la Ville d'Ajaccio a souhaité mettre en œuvre une nouvelle réflexion suite à l'absence d'utilisation des pesticides par un plan de gestion différenciée accompagné d'un plan de désherbage communal pour modifier les pratiques de désherbage sur la Commune.

Ce plan permet une gestion des espaces selon leur qualité, leur situation, leurs usages. Cela permet de rationaliser les moyens, de réduire les intrants et d'avoir une approche plus respectueuse de la biodiversité. Un plan de gestion différenciée a été adopté en 2018 en partenariat avec la FREDON.

A l'issue de cette étude 3 typologies ont été retenues :

- Classe 1 : Jardin de Prestige
 - Espace horticole très soigné :
- Classe 2 : Jardin traditionnel
 - Entretien semi intensif :
- Classe 3 : Espace semi-naturel
 - Entretien limité :

Cette démarche a été actée par délibération en décembre 2017. Dans cette logique la ville a obtenu une subvention pour l'acquisition de matériels dits alternatifs pour le désherbage, et donc la mise en service a été effectuée en 2020.

La ville a obtenu le label pavillon bleu en 2017 pour la plage de TROTTEL, et en 2018 pour la plage de la terre sacrée. Ces pavillons ont été obtenus également en 2019 et 2020. La charte PELAGOS pour la protection des mammifères marins signée 2012 a été reconduite le 25 avril 2016 et le 25 février 2019.

Une approche environnementale de gestion et d'aménagement des plages a été mise en œuvre dès 2016 (réduction des reprofilages des plages, respects des hauts de plage, conservation des posidonies) et s'est poursuivie avec l'adhésion de la ville à l'association « Rivage de France » en mars 2018 pour un nettoyage des plages plus respectueux. Très récemment une expérimentation de gestion raisonnée des posidonies a été menée sur le site de Capo di Feno en partenariat avec la DDTM et l'animateur du site Natura 2000.

En matière de qualité de l'eau de mer, la Ville a établi des profils de vulnérabilité des plages qui permettent, par une meilleure connaissance du contexte et de l'environnement de chaque zone de baignade, de réduire les risques ; ainsi, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, la définition de nouveaux protocoles de gestion active des eaux de baignades est en cours. Depuis 2016 toutes les eaux de baignade ont été classées de bonne qualité

En 2019, toutes les plages contrôlées ont été classées en excellente qualité. La Ville s'était particulièrement préparée à la saison estivale (travaux sur les réseaux pluviaux, curage préventif).

- La réflexion sur l'arbre en ville engagée en 2016 s'est poursuivie en 2017, 2018, 2019 et 2020. Une communication particulière a été faite en 2018 en intégrant une expertise globale sur les espèces végétales intéressantes pour Ajaccio dans le cadre de la biodiversité et le travail réalisé avec la FREDON sur les palmiers. L'action de lutte collective est difficile à mettre en œuvre mais la ville poursuit ses actions avec notamment le piégeage pour mieux quantifier le phénomène. Des partenariats sont en cours avec d'autres territoires et des jardins botaniques notamment en Italie.

- Action menée en 2019 en collaboration avec les affaires scolaires sur l'opération « une cour, un arbre » : cette action a permis de revégétaliser 5 écoles de la ville afin d'y apporter le la fraîcheur et de la biodiversité végétale (tilleuls, mûriers platanes, photinia...).

- la réalisation du parc Armand BERTAULT a débuté en 2018 et se poursuivra en 2020. Son aménagement fait l'objet d'un atelier participatif citoyen dont l'action se poursuit. Lieu de biodiversité, il aura aussi un rôle pédagogique, au travers du choix des végétaux selon la thématique des 5 continents avec in fine la possibilité d'obtenir le label « jardin remarquable ».

Enfin, la pépinière municipale est de nouveau opérationnelle depuis 2017 et l'appel d'offres pour la construction d'une nouvelle serre a été lancé en 2019 et va permettre de réaliser cet aménagement en septembre 2020. L'objectif de la ville est d'avoir par le biais de bouturages et de semences plus de plantes pour les espaces publics de la ville. Diversité, extension des espaces, plantes adaptées... la pépinière concoure entièrement à la politique de développement durable de ville.

En matière de lutte contre les rongeurs, des essais de nouveaux produits écologiques sont en cours pour éviter un recours systématique aux rodenticides traditionnels.

- Le tri des déchets est au cœur des préoccupations de la ville : déchets de chantiers, déchets verts, papier, déchets électriques... le quai de transfert situé à RANUCCHIETTO fait l'objet d'une gestion très attentive. Plus de 620 tonnes de déchets ont été récupérés au quai de transfert dont 53% de déchets verts réutilisables. De multiples opérations coup de poing sont menées sur différents secteurs de la ville. Les éléments collectés sont tous triés.

IX. ECOLES, CRECHES

IX.1. Vie scolaire

- Le tri du papier est effectif dans toutes les écoles tant sur les temps scolaires que périscolaires.

- Sur les temps périscolaires, la valorisation des déchets et leur recyclage sont favorisés : créations artistiques à partir d'objets et de matériaux de récupération,

- Des produits BIO sont proposés chaque mois dans les menus des cantines scolaires.

- Une action en partenariat avec le SYVADEC et intitulée « étude pour l'accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire », a été menée avec le personnel communal depuis janvier 2017, s'est poursuivie en 2018 et en 2019. Cette action s'inscrit dans un programme plus large impliquant l'Education Nationale (programme Eco Ecole). Au niveau des cantines, les interventions du SYVADEC se déroulent de la manière suivante :

- définition des matériels nécessaires au tri des bios déchets,
- diagnostic pour qualifier et quantifier les pertes et gaspillage alimentaire,
- élaboration d'un plan d'actions pour identifier les pratiques vertueuses et les leviers de réduction des pertes et gaspillage,
- mise en œuvre des préconisations des plans d'actions : réduction du gaspillage de pain : les pains individuels ne sont plus distribués en maternelle. Le choix s'est porté sur des baguettes coupées à la demande. Le pain restant est consommé lors du goûter.

Des rendez-vous ont été programmés sur site entre le SYVADEC et les agents de restauration. A cette occasion, sont remis les outils pédagogiques habituels permettant la réduction des déchets alimentaires et autres.

- Dans le prolongement des programmes Eco Ecole mis en place par le SYVADEC, la DEVS a élaboré avec le diététicien du Service Restauration, le cahier de charges d'une formation destinée aux personnels œuvrant dans les cantines, afin de les sensibiliser aux prescriptions du GEMRCN (grammages recommandés notamment) et ainsi leur permettre de réfléchir voire modifier leurs pratiques professionnelles au quotidien. Les premières formations ont débuté en mars 2018.

Toutes les équipes périscolaires ont bénéficié d'une première session. Un volet approfondissement a été effectué également pour l'ensemble des écoles.

- En 2018, une prise de contact a été effectuée avec la CAPA pour évaluer la faisabilité d'une collecte des emballages dans les cantines scolaires et les cuisines de production. L'ensemble des besoins a été recensé, intégrant les contraintes organisationnelles et matérielles pour chaque structure.

Actuellement la cuisine de production des Jardins de l'Empereur trie les déchets plastiques et métalliques.

Cette cuisine est équipée de deux poubelles « jaunes », trie ses déchets plastiques et métalliques (boîtes de conserve). Ces containers « jaunes » sont mis sur la voie publique une fois par semaine pour un ramassage par la CAPA.

- Le mobilier scolaire hors d'usage est transporté à la déchetterie du Stiletto pour revalorisation éventuelle.

IX.2. Petite Enfance

L'adoption d'une démarche écologique dans les crèches permet :

- d'améliorer la qualité de l'environnement dans lequel les enfants évoluent et ainsi préserver leur santé,
- de sensibiliser les enfants au respect et à la préservation de l'environnement et les éduquer ainsi dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques,
- d'associer les parents au projet.

Les pratiques éco-responsables mises en place dans les crèches

Les repas :

Les repas servis aux enfants sont confectionnés avec des produits frais : viande, poisson, fruits et légumes. Certains produits bio font partie désormais des menus.

L'eau du robinet est la boisson privilégiée pour les plus grands. L'eau minérale est réservée uniquement aux plus petits.

Gaspillage alimentaire :

Afin de limiter le gaspillage alimentaire, l'élaboration des repas tient compte du nombre d'enfants présents et du grammage des portions.

La gestion des déchets :

Mise en place de tri sélectif sur certains sites.

Formation :

Le personnel de certaines crèches est sensibilisé aux bonnes pratiques pour économiser l'eau et l'énergie.

Initiation aux « bons gestes » concernant l'aération des salles d'accueil pour lutter contre la pollution de l'air intérieur.

Eveil et sensibilisation de l'enfant à la nature :

La création d'un potager sur les sites de Mezzavia et du Parc Berthault permet aux enfants de développer les cinq sens et les sensibilise au respect de la nature.

Achat de matériel et de mobilier :

- les matériaux éco - responsables (sans phtalates et sans formaldéhydes) et les bois issus de forêts éco-gérées sont privilégiés,
- les commandes sont groupées afin de réduire l'impact des transports sur l'environnement.

Sensibilisation des familles :

Les membres du réseau de professionnels Petite Enfance organisent des campagnes d'information dans le domaine de la promotion de la santé : propreté et hygiène de l'enfant, pollution de l'air, gaspillage alimentaire, semaines nutrition-santé...

IX.3. Accueils de Loisirs

L'éducation à l'environnement est mise en œuvre dans les accueils de loisirs sur le temps extrascolaire.

La valorisation des déchets et leur recyclage sont favorisés :

- ✓ mise en place d'espaces de récupération de cartons, papiers et plastiques,
- ✓ actions de terrain menées avec les enfants pour le recyclage de matériaux,
- ✓ utilisation d'un composteur à L'ALSH de Baléone. Les enfants sont sensibilisés à la réutilisation des composants des menus et le compost obtenu est utilisé au sein du jardin pédagogique de BALEONE
- ✓ jardinage à L'ALSH Saint Jean, travail sur les saisons, les légumes et les plantations d'aromatiques.

Chaque Accueil de Loisirs assure des formations auprès du public afin de les initier aux « ECO-GESTES » : extinction des lumières, économie d'eau...

A terme, un « coach vert » sera désigné sur les ALSH afin que les actions soient pérennisées dans le temps.

Des actions de « nettoyage » de plage ont été menées avec la participation des enfants des Accueils de Loisirs Maternels de la Résidence des Iles et de Baleone, en partenariat avec le service propreté de la Ville et la CAPA.

Les projets pédagogiques des ALSH étant en cours d'évaluation, des objectifs pédagogiques relatifs au développement durable sont prévus pour l'ensemble des structures d'accueil.

X. DEPLACEMENTS URBAINS

- La réduction des déplacements est toujours un objectif mais s'avère difficile à mettre en œuvre compte tenu de l'étendue du territoire communal et de l'éclatement des services et des équipements.

La ville a participé activement à l'élaboration du Plan de Déplacements urbains par la CAPA. Elle met en œuvre dans le cadre d'un plan pluri annuel d'investissements des actions d'amélioration du cadre de vie et notamment des trottoirs ce qui permet d'améliorer les conditions de circulation des piétons et donc de réduire l'usage de la voiture à l'intérieur d'un quartier.

L'accessibilité se trouve améliorée chaque année dans les quartiers mais le retard est important à l'échelle de la ville. La mise en œuvre de l'ANRU aux cannes et aux Salines permet d'offrir à 2 quartiers de nouvelles possibilités de déplacement à pied et en 2 roues avec la mise en œuvre de pistes cyclables.

Enfin, en 2018, la ville a finalisé le projet de Poste central de régulation de trafic et sollicité des subventions au titre du FEDER (1,9M€HT). Ce projet qui a pour objectif de mettre en place un système intelligent de régulation des feux tricolores avec comme objectifs principaux :

- réguler le trafic et améliorer les conditions de circulation
- mettre aux normes les traversées piétonnes et faciliter les circulations piétonnes
- prioriser le passage des bus aux différents carrefours à feux

Ce système informatique et ces travaux vont dans le sens de réduire l'impact des circulations automobiles (moins d'émission de carbone et de particules fines par réduction des embouteillages, de favoriser le passage du bus et augmenter la part du transport collectif dans le trafic, de faciliter et sécuriser les circulations piétonnes. Impacts réduits sur la santé et la qualité de l'air.

L'appel d'offres est en cours pour la réalisation de ces travaux et équipements. La remise des offres est prévue le 20 juillet 2020, l'objectif étant de débiter la mise en œuvre dès l'automne.

- La ville a poursuivi en 2018 et 2019 sa politique renouvellement des matériels roulants par l'acquisition de véhicules neufs dont répondant aux dernières normes environnementales et ainsi moins polluants. En 2020 l'intégration de véhicules hybrides dans la flotte est en cours.

La ville souhaite développer ses réseaux de déplacement en mode doux. A ce titre, dans le cadre d'un financement européen (programme intense), une étude de projet a été réalisée en 2019 permettant de définir un itinéraire vélo entre l'aéroport d'Ajaccio et le site des Sanguinaires (Parata). La ville a procédé en 2019 à l'acquisition de bornes vélos (180) et de trois garages à vélos qui ont été installés sur le parking de St Joseph, à la gare et près de la place Miot.

Dans le but de poursuivre sa politique de développement durable, de participer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'optimiser la qualité de l'air en milieu urbain, la Ville d'Ajaccio souhaite installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides. La multiplication des bornes doit permettre d'augmenter le nombre de véhicules propres utilisés au quotidien à Ajaccio, en facilitant l'accès des usagers aux dispositifs de recharge, notamment pendant les horaires de travail.

Cette démarche doit permettre de :

- Motiver les usagers pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides,
- Maximiser l'utilisation de l'électrique dans les flottes d'entreprises,

Une étude a été menée en 2019 pour l'installation de 10 bornes de recharge électrique. Afin que ce projet puisse aboutir, la Commune bénéficiera de la prime ADVENIR.

XI. RESPONSABILITE SOCIALE ET VILLE INCLUSIVE

L'objectif de l'action municipale dans les quartiers populaires est de construire une ville solidaire et durable qui prend en compte les dimensions sociales, culturelles et sportives.

Dans ce cadre, l'action municipale s'est orientée vers la constitution d'un véritable maillage communal des structures de proximité en favorisant:

- la promotion des Maisons de Services Publics,
- la réhabilitation des infrastructures sportives,
- la pérennisation d'un dispositif de réussite éducative performant,

- une présence renforcée dans les quartiers à travers les centres sociaux et les médiathèques,
- un effort particulier pour promouvoir la langue corse, vecteur de lien social.

La municipalité s'est attachée à développer une offre de services diversifiée à destination des usagers en favorisant l'accessibilité des habitants aux Services Publics municipaux (MSP, Centres Sociaux et Maisons de Quartier, Médiathèques). Il s'agit de rapprocher le service public du citoyen et d'éviter des déplacements inutiles vers l'hôtel de ville.

La lutte contre la fracture numérique est le corollaire de l'accès au droit aussi un dispositif cofinancé par l'Europe (FEDER dans le cadre des Investissement Territoriaux Intégrés) permet à nos agents de soutenir la population éloignée des technologies de l'Information.

L'Europe a également soutenu la ville d'Ajaccio pour la réfection des installations sportives : en 2019 les stades ont pu accueillir un plus grand nombre de pratiquants qui bénéficient de créneaux d'utilisation 7 jours sur 7, de 8h à 23h00. Cela concerne les classes des écoles primaires, celles du second degré de l'Education Nationale, les clubs et associations sportives, les accueils de loisirs sans hébergement, les maisons de quartier etc.....

Le Programme de Réussite Educative de la ville d'Ajaccio promeut une logique d'égalité des chances. Il agit en complément de tous les dispositifs de droit commun existant, en partenariat, sans se substituer à aucun. Sa spécificité est d'agir, de manière personnalisée, sur tout ce qui peut empêcher un enfant de réussir à l'école, par une prise en charge globale et systémique de la famille. Il intervient chaque année auprès d'environ 300 enfants dans les quartiers populaires d'Ajaccio (SALINES, JARDINS DE L'EMPEREUR, CANNES, ST JEAN). Son action, reconnue par l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs, constitue l'un des piliers du contrat de ville.

La Ville d'Ajaccio est considérée comme pionnière en matière de promotion de la langue corse notamment en faveur du public de la petite enfance qui fréquente l'une des 7 crèches municipales. Deux agents du service interviennent dans les crèches et assurent une présence linguistique hebdomadaire destinée à la fois aux enfants et aux auxiliaires puéricultrices qui y travaillent.

Il convient également de mentionner le travail collaboratif et efficace réalisé par les services municipaux avec les conseils citoyens des deux quartiers prioritaires (Salines et Jardins de l'Empereur) afin de répondre aux attentes de la population et de renforcer la cohésion sociale dans les quartiers populaires.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2019 conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à sa circulaire d'application en date du 3 août 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de Monsieur Laurent MARCANGELI, le maire
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020,

PREND ACTE

De la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2019 conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à sa circulaire d'application en date du 3 août 2011.

Prend acte

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI